

## Compte rendu d'activités – saison 2023/2024

### COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel s'est réunie à 2 reprises. Son activité se résume à ce jour (28/05/2023) comme suit :

Nombre	Période	Nature
<i>Dossiers</i>	<i>Automne</i>	<i>Discipline</i>
		<b>1</b>
	<i>Printemps</i>	<i>Com Sportive</i>
		<b>1</b>
<b>2</b>	<b>1</b>	<i>CSR</i>
		<b>0</b>

#### SAISON 2023-2024

2 dossiers sur la saison :

- 1 dossier de nature DISCIPLINAIRE visé par une décision rendue en 1<sup>ère</sup> instance par la Commission de Discipline
- 1 dossier de nature DISCIPLINAIRE visé par une décision par la Commission Sportive

Aucun appel de nature réglementaire provenant, tant de la Commission Statuts et Règlements que de toute autre commission de nature réglementaire dont les décisions sont susceptibles d'appel.

Sur ces 2 dossiers, la Commission d'Appel :

- A confirmé : 2 décisions

La particularité de la Commission d'Appel est que son traitement du dossier passe obligatoirement par des auditions.

Cette saison, la commission n'a pas traité beaucoup de dossiers par rapport à l'an dernier (7 dossiers en 2022-2023).

Qu'en conclure ? Que les clubs ont une meilleure connaissance du barème disciplinaire, ce qui évite un appel ou que nos clubs ne trouvent pas ou plus l'utilité de faire appel ?

#### Pour rappel aux Clubs

##### **Pour être recevable un appel :**

- Doit être envoyé au secrétariat du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.
- Doit préciser la ou les décisions attaquées
- Doit être émis par le club ou les personnes soumis à décision

Pour votre information, les décisions d'appel disciplinaires sont rendues en dernier ressort alors que les décisions d'appel réglementaire sont rendues en 2<sup>e</sup> instance et peuvent faire l'objet d'un appel en Ligue.

Il est recommandé, avant tout appel, de se référer au barème appliqué pour chaque sanction décidée par la Commission de Discipline, à savoir l'**ANNEXE-2-REGLEMENT-DISCIPLINAIRE-ET-BAREME-DISCIPLINAIRE-2022-2023**

Je remercie Raphaël TAVERDET et Nathalie qui ont contribué à la bonne préparation des dossiers.

Je termine en remerciant les membres de la Commission d'Appel que j'ai l'honneur de présider, Messieurs Jean-Pierre TAVERDET, Gérard CLAUDE, Christian DROMARD et Malik KALLA ZELFA pour leur implication sur tous les dossiers.

**La présidente de la Commission d'Appel**  
**Laetitia LANCELOT**